



HAL
open science

Introduction. Regards croisés sur le vote et les élections

Christophe Le Digol, Virginie Hollard, Christophe Voilliot, Raphael Barat

► **To cite this version:**

Christophe Le Digol, Virginie Hollard, Christophe Voilliot, Raphael Barat. Introduction. Regards croisés sur le vote et les élections. Christophe Le Digol; Virginie Hollard; Christophe Voilliot; Raphaël Barat. Histoires d'élections. Représentations et usages du vote de l'Antiquité à nos jours, CNRS Editions, pp.7-17, 2018. hal-03379929

HAL Id: hal-03379929

<https://hal.science/hal-03379929>

Submitted on 20 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction

Regards croisés sur le vote et les élections

Christophe LE DIGOL, Virginie HOLLARD,
Christophe VOILLIOT, Raphaël BARAT

Il n'est pas plus grand obstacle à l'analyse et à la compréhension du vote et des élections que la familiarité que les chercheurs et les citoyens entretiennent avec une pratique assimilée aujourd'hui à la démocratie politique. Depuis deux siècles, le vote bénéficie d'un travail symbolique qui vise à lui assigner un sens démocratique en dépit de la variété des formes qu'il adopte dans de nombreux pays et à des moments différents de leur histoire. Des pratiques et des technologies de vote très différentes les unes des autres sont ainsi désignées par le même mot, à tel point qu'il est devenu difficile à l'historien ou au politiste de se défaire de cette parenté, voire de cette équation, entre vote et démocratie et par conséquent de rendre compte autrement qu'en termes démocratiques des élections et des pratiques de vote qui, ici et ailleurs, ont précédé l'avènement des démocraties contemporaines.

Cet ouvrage issu de deux colloques qui se sont déroulés à Lyon en 2013 et à Nanterre en 2014 s'inscrit dans le cours d'un dialogue déjà ancien entre historiens, politistes et sociologues autour de la question électorale¹. Il propose un renouvellement et un enrichissement de cette thématique autour de deux axes.

D'une part, les différents auteurs ont souhaité interroger les pratiques anciennes de vote de l'Antiquité à l'Ancien Régime afin de leur restituer toute l'épaisseur de sens qu'elles possédaient pour ceux qui en faisaient

1. Daniel GAXIE (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), 1985.

Histoire(s) d'élections(s)

naguère usage. De la Grèce antique à la République romaine, des cités italiennes de la Renaissance aux ordres religieux, le vote était investi de significations très distinctes les unes des autres et s'adossait à des représentations du monde social et de la « participation politique » qui paraîtraient très exotiques à un citoyen français d'aujourd'hui. En s'interrogeant sur ces expériences historiques du vote, les historiens, sociologues et politistes qui ont participé à ce projet font collectivement un premier pas pour se libérer des contraintes que leur familiarité avec les élections contemporaines pourrait faire peser sur l'analyse des formes passées du vote. En exhumant ces expériences historiques du vote, ils se donnent les moyens de comprendre le vote non plus comme expression nécessairement démocratique de la volonté des peuples mais comme une pratique à approcher sans a priori. Le rapport entre démocratie et vote devient alors une expérience historique parmi d'autres et non plus le cadre conceptuel et normatif à l'intérieur duquel les analyses sur le vote et les élections se déploieraient nécessairement.

D'autre part, cet ouvrage a pour ambition de réinterroger les élections contemporaines au prisme des pratiques anciennes de vote et de leur signification. Il invite également le chercheur à repenser voire à remplacer les catégories d'analyse empruntées au vocabulaire politique contemporain par des catégories forgées dans la comparaison d'une variété d'expériences historiques et sociales, passées et présentes. Ce faisant, il encourage les spécialistes des différentes disciplines à se défaire du tropisme politique qui les condamnerait à prendre pour objet les élections politiques et à délaisser, sauf exception, les autres élections – et elles sont extrêmement nombreuses – qui, aujourd'hui, sont organisées en dehors du champ politique : la justice prud'homale², le champ syndical, le champ religieux, le champ économique, etc. Plutôt que d'être pensées au prisme de la participation démocratique, ces élections méritent d'être analysées en elles-mêmes, indépendamment des présupposés politiques assurément arbitraires dont on pourrait être tenté de les investir.

Les problèmes soulevés par ce cadre d'analyse sont nombreux, à commencer par celui de la comparaison : est-il possible de comparer ou, au minimum, de mettre en rapport des dispositifs de vote relevant d'expériences historiques aussi éloignées que la Rome antique et la

2. Laurent WILLEMEZ, « Le sens d'une élection et les frontières de la justice. Les controverses autour des élections prud'homales », dans Héléne MICHEL et Laurent WILLEMEZ (dir.), *La justice au risque des profanes*, Paris, PUF, 2007, p. 15-30. La suppression de l'élection des conseillers prud'homaux fut votée le 20 novembre 2014.

Introduction

France du XIX^e siècle ? Quelles catégories d'analyse les chercheurs doivent-ils employer pour comprendre des situations aussi éloignées ? Est-il même possible de les expliquer à partir des mêmes catégories d'analyse ? L'attention portée à ces variétés d'élections n'invite-t-elle pas le chercheur à interroger ce qu'on appelle « les élections politiques » depuis le XIX^e siècle et les catégories politiques que nous employons pour les analyser ? Autant de questions qui devraient accompagner le chercheur dans son exploration des expériences historiques du vote. Cet ouvrage est donc une double invitation : à voyager dans l'histoire du vote et des élections mais également à explorer les inconscients disciplinaires de l'histoire, de la science politique et de la sociologie.

Le poids des inconscients disciplinaires

Que l'on adopte une perspective comparative ou non, les études sur les élections sont d'emblée confrontées à l'obstacle constitué par la division du travail académique qui tend à réserver l'étude du passé aux historiens et celle du présent aux politistes et aux sociologues. Cette division du travail engendre à la fois des modes d'appropriation de cet objet qui sont propres à chaque discipline et des rapports distincts à la politique qui dépendent de leurs histoires particulières, des formations qu'on y dispense et des pratiques de recherche telles qu'elles se sont constituées dans chacune de ces disciplines. La composition du programme des deux colloques, dont cet ouvrage est le fruit, suggère quelques pistes sur les rapports que chaque discipline entretient avec cet objet, sur cette division du travail académique en premier lieu et sur l'attention que ces disciplines accordent à certains objets ou à certains terrains par rapport à d'autres en second lieu. Il ne surprendra personne d'apprendre que les historiens ont plutôt proposé des interventions sur des périodes antérieures au XIX^e siècle alors que les politistes et les sociologues, à une exception près, sont intervenus sur des objets contemporains, de la Révolution française à nos jours. De même, il a été plus difficile de composer le programme du second colloque portant sur les élections qui ne se déroulent pas au sein du champ politique tant celles-ci, à l'exception des élections religieuses, semblent peu travaillées voire ignorées. Ce constat est particulièrement valable pour les politistes qui, par la définition même de leur métier et en dépit de leurs efforts, tendent à circonscire leur regard et leur intérêt à la politique, souvent dans sa forme la plus instituée et la plus légitime. En revanche, les élections religieuses,

Histoire(s) d'élections(s)

comme l'étude des enjeux attachés au pouvoir urbain, semblent trouver grâce aux yeux des historiens, même si la question des élections apparaît – il faut bien le reconnaître – comme un objet mineur dans les périodes antérieures à l'histoire contemporaine.

Il est un autre obstacle auquel les chercheurs de ces disciplines sont confrontés : les rapports différenciés à la politique, en partie attachés aux histoires propres de ces disciplines, en partie dépendant des terrains travaillés, engagent des représentations, voire des définitions distinctes de la « politique ». D'un côté et en dépit de la définition large et habile qu'un politiste comme Jacques Lagroye peut en donner, les politistes tendent en pratique à réduire leur intérêt au champ politique, c'est-à-dire à la concurrence organisée entre des agents politiques autour de la conquête des ressources et des postes dépendant de ce champ³ ; de l'autre, les historiens étendent souvent la politique aux luttes pour la conquête du pouvoir dans le cadre d'activités sociales qui ne se réduisent pas aux activités définies socialement comme étant politiques. Ainsi, il y aurait de la politique au sein des institutions religieuses ou syndicales, etc. et l'organisation d'élections en serait d'ailleurs la preuve ou, en étant un peu moins catégorique, l'indice. La politique tendrait ainsi à être identifiée au pouvoir et aux luttes engendrées par sa conquête, quelles que soient les activités sociales et quelles qu'en soient les représentations indigènes. Cette conception plus sociale de la politique chez les historiens peut s'expliquer par l'héritage de la notion antique de *polis* (cité) qui envisage « la politique » au sein « du politique », c'est-à-dire de l'ensemble des activités d'un groupe civique faisant fonctionner, par différentes formes d'interaction, l'espace de la cité. Deux conceptions de la « politique » se confrontent ainsi, l'une sociologique et l'autre anthropologique, et il n'est pas toujours facile de les concilier, bien qu'existe entre ces deux conceptions un dégradé de postures et de positions.

3. Bien entendu, les politistes ont en théorie une définition plus extensive de la politique. Il suffit de lire le passage consacré à cette question par Jacques Lagroye pour s'en convaincre. Jacques LAGROYE, *Sociologie politique*, Paris, Presses de la FNSP/Dalloz, 1991. Cependant, dans leur pratique, il est rare qu'ils s'intéressent à des pratiques électorales hors des élections politiques : Christophe LE DIGOL et Christophe VOILLIOT, « Hors champ. L'analyse politique et les élections professionnelles », dans Antoine LYON-CAEN et Olivier LECLERC (dir.), *L'essor du vote dans les relations professionnelles*, Paris, Dalloz, 2011, p. 41-51 ; Sophie BÉROUD, Karel YON (coord.), *La loi du 20 août 2008 et ses implications sur les pratiques syndicales en entreprise : sociologie des appropriations pratiques d'un nouveau dispositif juridique*, Convention DARES, Rapport de recherche, février 2011.

Introduction

Lutter contre les inconscients disciplinaires à l'œuvre dans la relation que les chercheurs entretiennent avec ces objets nécessite de s'interroger sur la construction historique et sociale de cette relation et, dans cette perspective, sur le travail de légitimation du vote et de l'élection qui affecte, à des titres divers, l'ensemble de la communauté des chercheurs. Il est évident que, dans le cadre de ce travail, la Révolution française occupe une place essentielle comme moment de rupture entre un ancien régime et un ordre politique nouveau. Cet ordre politique fait l'objet d'un travail de légitimation qu'il est possible de résumer ainsi : toute l'histoire politique pourrait être lue non seulement par les citoyens et les professionnels de la politique mais aussi par les chercheurs comme une longue marche vers la réalisation de cet idéal démocratique par la conquête progressive du droit de vote⁴. C'est ainsi que l'élection est devenue l'instrument de la démocratie voire, pour nos concitoyens, ce qui fait la démocratie. Or, et c'est l'un des résultats de ces colloques, le vote et les élections ont évidemment des significations sociales très différentes du sens qu'on lui prête aujourd'hui. Ils peuvent également recouvrir des pratiques très distinctes de celles que nous connaissons au début du XXI^e siècle. D'où la nécessaire attention que les chercheurs devraient porter à ces séquences historiques comme par exemple l'Antiquité, le monde médiéval ou moderne s'ils souhaitent se délester du poids des représentations contemporaines dans leur analyse du phénomène électoral.

Des pratiques et des représentations à dénaturer

Quelle que soit leur discipline d'appartenance, les chercheurs sont confrontés à un objet dont la naturalisation, réalisée de longue date, n'est pas sans effet sur leur rapport à l'objet. En dépit de leur vigilance, ils entretiennent avec celui-ci un rapport nécessairement double, à la fois politique et scientifique. Comme citoyens, ils engagent un rapport socialement et historiquement situé à l'élection. Des manières contemporaines de faire, de penser et d'être en politique sont devenues si familières

4. Pierre ROSANVALLON, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 2001 ; Bernard LACROIX, « Ordre politique et ordre social. Objectivisme, objectivation et analyse politique », dans Madeleine GRAWITZ et Jean LECA (dir.), *Traité de science politique*, t. I, Paris, PUF, 1985, p. 469-565 ; Alain GARRIGOU, *Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de la FNSP, 1992 ; Yves DÉLOYE et Olivier IHL, *L'acte de vote*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

Histoire(s) d'élections(s)

qu'elles peuvent devenir autant d'obstacles et de biais quand les chercheurs prennent pour objet l'élection et le vote, qu'ils travaillent sur des périodes contemporaines ou historiques, sur la France ou d'autres pays⁵.

En redécouvrant la richesse des pratiques de vote, les termes ordinaires acquièrent une complexité nouvelle. Le « vote » par exemple, si familier aujourd'hui, associé au bulletin secret et à l'isoloir, existe sous des formes dont certaines paraissent aujourd'hui bien exotiques : vote auriculaire à l'oreille d'un secrétaire, vote « à la ballote » par boule d'approbation ou de réjection, vote à main levée, assis et levées, par cris et hurlements, par appel nominal, par correspondance (vote postal), par procuration ou plus récemment par voie électronique, etc.⁶. Ces formes de vote prennent sens dans des contextes variés et leurs enjeux ne sont souvent compréhensibles qu'au regard des sociétés qui les engendrent. Tout comme les pratiques de vote peuvent varier considérablement d'une période à l'autre, d'une unité territoriale à l'autre, les représentations de l'élection varient historiquement : sous l'Ancien Régime, l'« élection par choix » était considérée – *L'esprit des lois* de Montesquieu l'illustre bien⁷ – comme un principe aristocratique. Comme l'écrit Olivier Christin, il faut toujours se méfier de « la croyance en la constance transhistorique d'illusoires technologies sociales que l'on retrouverait sans changement de la Grèce à Rome ou dans le monde contemporain, au risque cette fois de ne pas voir que l'identité nominale des concepts et des

5. L'article de Jeff Horn à propos de l'ouvrage de Patrice Gueniffey en constitue un bon exemple : Jeff HORN, « Toute politique est locale : une relecture critique de *Le nombre et la raison. La Révolution française et les élections* de Patrice Gueniffey », *Annales historiques de la Révolution française* 311 (1998), p. 89-109 ; Patrice GUENIFFEY, *Le nombre et la raison. La Révolution française et les élections*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1993.

6. Voir dans ce volume Clément CHILLET, « Le vote "par correspondance" à Rome. Enjeux et réalités d'une pratique singulière », p. XX-XX, et Tom et Malcolm CROOK, « Une technologie démocratique ? L'invention du bulletin de vote (1500-1900) », p. XX-XX. Au sein de l'importante bibliographie sur les différentes techniques de vote, nous pouvons citer de manière non exhaustive, sur le vote auriculaire, Raphaël BARAT, « Ch.3. The Introduction of the Secret Ballot in the Elections of Magistrates by the General Council of the Republic of Geneva (1707) », dans Jon ELSTER (dir.), *Secrecy and Publicity in Votes and Debates*, New York, Cambridge University Press, 2015, p. 72-96 ; sur le vote par appel nominal et le vote électronique, Anne SIMONIN et Corinne LECHEVANTON-GOMEZ, « L'appel nominal, une technique pour la démocratie extrême (1789-1795) ? », *Annales historiques de la Révolution française* 357 (2009), p. 67-101 ; Gilles J. GUGLIELMI et Olivier IHL (dir.), *Le vote électronique*, Paris, LGDJ/Lextenso éditions, 2015.

7. « Le suffrage par le sort est de la nature de la démocratie ; le suffrage par choix est de celle de l'aristocratie » (MONTESQUIEU, *L'esprit des lois*, Paris, Classiques Garnier, 2011, livre II, chap. II, p. 17).

Introduction

techniques dissimule la transformation profonde des enjeux et des rapports de force et donc des usages sociaux de l'élection⁸ ». En contestant ces constances nominales et en évitant les projections rétrospectives, les chercheurs découvrent aussi qu'il existe bien des façons d'établir ce que l'on appelle aujourd'hui la *sincérité du vote* ou d'en manifester la légitimité. Décrire les pratiques en tenant compte de leurs conditions de production et des significations que leurs contemporains leur assignent devient une condition nécessaire à la compréhension de ce mode de désignation. La question sur les brigues et les fraudes doit ainsi être interprétée comme un jeu sur les pratiques et leurs significations dans des configurations de luttes où le résultat de la procédure compte davantage que le respect de cette procédure⁹. Ces situations s'accomplissent à des moments où la légitimité de ces pratiques et de leurs représentations est affaiblie et n'est plus partagée par l'ensemble des participants. Ce sont peut-être à ces moments-là que des pratiques peuvent disparaître ou se transformer et que des représentations peuvent s'affaiblir, disparaître, se transformer ou se régénérer.

De nouvelles pistes de recherche

Du croisement des approches et de la lecture des différentes contributions émergent peut-être quelques pistes de réflexion à propos des pratiques électives et de leurs significations. En premier lieu, dénaturiser l'« élection » suppose de considérer cet objet comme un mode de dévolution des positions de pouvoir et, de fait, de le distinguer d'autres modes de dévolution des positions de pouvoir¹⁰, à commencer par celui auquel on l'a confronté historiquement : le principe dynastique. Le droit que confère *naturellement* la naissance à occuper des positions de pouvoir s'oppose à la légitimité du nombre qu'objective socialement et/ou

8. Olivier CHRISTIN, « Pour une historicisation des concepts historiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 140 : *Votes*, décembre 2001, p. 3-6, ici p. 5.

9. Voir dans ce volume Maud HARIVEL, « Élections et réformes dans la République de Venise. Le procès des patriciens Contarini et Pisani pour fraude électorale en 1780 », p. XX-XX.

10. Christophe LE DIGOL, « Les éclats de l'élection. Pratiques de désignation et fonctions publiques au début de la Révolution française », dans Michel OFFERLÉ, Henry ROUSSO (dir.), *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 89-102.

Histoire(s) d'élections(s)

politiquement l'élection¹¹. L'honneur et la naissance s'opposent ici au mérite et à la confiance publique. À ces deux premiers modes de dévolution des positions de pouvoir s'ajoutent la nomination et la vénalité. La nomination prend sens dans le cadre d'une relation où une autorité désigne une personne en lui reconnaissant quelque compétence objectivée par l'expérience, un diplôme ou un concours. Dans ce cadre, la proximité physique ou sociale avec la personne détentrice de l'autorité peut également être au principe de la nomination ou, en l'occurrence, de la faveur¹². Dans le cadre de la vénalité, la position de pouvoir est considérée comme un bien que son détenteur peut acheter, vendre ou transmettre¹³. La détention de la charge est réputée créer un intérêt au bon exercice de son activité. Le tirage au sort enfin, quand il est utilisé pour désigner les titulaires des charges comme c'était le cas pour certaines magistratures dans l'Athènes antique, constitue encore un autre mode de dévolution des positions de pouvoir, qui, parce qu'il favorise une plus grande participation des citoyens à l'exercice de la chose publique, est « de la nature de la démocratie », pour reprendre le jugement de Montesquieu cité plus haut.

Tous ces modes de dévolution des positions de pouvoir se distinguent par les formes de légitimation qui sont engagées pour justifier leur accès et leur détention. C'est pourquoi l'élection, en dépit de ce qui la distingue, devrait être analysée relativement aux autres modes de dévolution des positions de pouvoir et non pensée isolément. Mais si l'attention des chercheurs se focalise sur ce mode de dévolution des positions de pouvoir, il est possible d'aborder l'élection sous différents rapports. Sous le rapport des types de représentation que l'élection engage, la distinction entre représentation liée et représentation libre qu'opère Max Weber dans *Économie et société* permet de rendre compte d'usages

11. La royauté puis le régime impérial romains (et d'une certaine manière la République romaine) ont eu une approche de la légitimité de l'accès au pouvoir permettant d'associer élection et principe dynastique.

12. Sur la question de la nomination, peu traitée en science politique par exemple, consulter Franck DUCHESNE, *Nommer, dénommer, dominer. Le Sénat et la distribution des positions d'État du Consulat à l'Empire*, Mémoire de Master 2 sous la direction de Christophe LE DIGOL et Christophe VOILLIOT, Université Paris Nanterre.

13. Parmi les nombreux ouvrages et articles consacrés à cette question, mentionnons Roland MOUSNIER, *La vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, PUF, 1971, 2^e éd. revue et augmentée ; William DOYLE, *La vénalité*, Paris, PUF, 2000 ; Robert DESCIMON, Jean-Frédéric SCHAUB, Bernard VINCENT (dir.), *Les figures de l'administrateur. Institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal, XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1997.

Introduction

différents de l'élection et d'univers de sens qui ne sont pas anodins comme le suggère Christophe Le Digol dans sa contribution. Si l'on tient compte du cadre social et politique dans lequel l'élection est organisée, il existe ce qu'on pourrait appeler des élections *organiques* qui prennent sens dans le ressort d'une organisation particulière : une abbaye, une corporation ou une institution¹⁴. Elles manifestent son autonomie relative par rapport à d'autres organisations ou d'autres pouvoirs et seuls les membres de l'organisation y participent. Dans ce cadre organisationnel, l'élection est un mode de gestion de l'accès aux postes de responsabilité entre des prétendants appartenant à l'organisation. Mais quand l'élection est organisée au sein de groupements et d'entités territoriales plus vastes, elle s'inscrit dans un processus d'autonomisation et de collectivisation des activités politiques par rapport aux autres activités sociales. Les formes électorales varient alors en fonction du degré d'autonomisation de ces activités politiques et de l'extension du suffrage dont la forme la plus élargie est depuis le XIX^e siècle dite « universelle »¹⁵. Cette forme d'élection que l'on qualifiera également et pour les mêmes raisons d'universelle¹⁶ présuppose a minima la constitution d'un monopole plus ou moins socialisé de la représentation légitime d'un groupement territorial (dont la « nation » apparaît rétrospectivement comme la forme la plus symboliquement achevée), rendant ainsi possibles l'autonomisation de l'activité politique et la genèse d'un champ spécifique. Dans ce cadre, l'élection peut avoir soit une fonction de désignation des « représentants », soit une fonction de ratification et de légitimation d'une autorité déjà en place en fonction du degré d'autonomie de ce champ politique¹⁷ et du degré de concurrence entre les entreprises, individuelles

14. Corinne Péneau retient comme définition de l'élection « son sens plus étroit de choix d'une personne par une communauté ». Corinne PÉNEAU, « Élections et pouvoirs politiques. Une introduction », dans C. PÉNEAU (dir.), *Élections et pouvoirs politiques du VII^e au XVII^e siècle*, Pompignac, Éditions Bière, 2008.

15. Laurent QUÉRO et C. VOILLIOT, « Du suffrage censitaire au suffrage universel. Évolution ou révolution des pratiques électorales ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 140 : *Votes*, décembre 2001, p. 34-40.

16. Il va de soi que cette désignation est idéale-typique, qu'elle n'implique pas un renoncement à l'historicisation du processus qui lui a donné naissance, ni que nous souhaitons par là même lui conférer une exceptionnalité ou une supériorité que démentiraient – si nécessaire – toutes les critiques contemporaines de ce mode de dévolution des positions de pouvoir.

17. C. VOILLIOT, « L'opération électorale », dans Antonin COHEN, B. LACROIX et Philippe RIUTORT (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, coll. « Grands repères », 2^e éd. 2015, p. 425-435.

ou collectives, qui ensemble donnent corps à ce monopole de la représentation légitime.

Se dépendre des inconscients politiques attachés à l'élection nécessite un long et coûteux travail de construction de l'objet. L'étude des élections et du vote ne doit plus se réduire à l'exégèse politique qui consiste à rendre compte des résultats du vote et à en comprendre les raisons ou les déterminants¹⁸. En s'intéressant à la genèse de l'élection, en rapportant la variété des formes électives aux conditions politiques et sociales qui président à leur production et à leurs transformations, les chercheurs analysent en réalité un mode particulier de dévolution des positions de pouvoir et une forme spécifique de légitimation de ces positions. Cet horizon de la recherche les encourage parfois à prendre le contre-pied des rationalisations politiques qui légitiment au quotidien l'ordre politique et à concevoir l'élection moins comme un instrument ayant l'étrange vertu de « donner la parole » au peuple, c'est-à-dire le sens commun véhiculé par les professionnels de la politique, que comme un mode spécifique de domination.

Ces différentes questions seront abordées au fil des quatre parties qui composent cet ouvrage, en maintenant toujours un dialogue entre les différentes périodes de l'histoire, et entre l'histoire et la science politique. La première partie mettra en valeur la diversité des pratiques de vote, et donc de leurs enjeux dans leurs contextes respectifs de l'Antiquité à nos jours. Quels sont dans la Rome antique les enjeux du tirage au sort (Christophe Badel), du vote par correspondance (Clément Chillet), du rôle donné au président des comices (Robinson Baudry)? Quelles sont les pratiques électorales légitimes sous l'Ancien Régime, dans des contextes ecclésiastiques (Émilie Rosenblieh sur le concile de Bâle [1431-1449], Véronique Castagnet-Lars sur les élections dans l'ordre des Ursulines au XVII^e siècle), ou à proprement parler politiques (Philippe Tanchoux sur les assemblées provinciales à la fin du XVIII^e siècle)? Comment comprendre les enjeux du vote secret dans un contexte aristocratique comme celui de la République de Genève (Raphaël Barat, Virginie Hollard) ou sur un temps plus long, de la fin du XV^e siècle à

18. Comme le faisait, il n'y a pas si longtemps, René Rémond dans son article sur « Les élections » qui figure dans le livre-manifeste *Pour une histoire politique* [Paris, Seuil, 1988]. Ce texte avait déjà été publié sous l'intitulé « La contribution des historiens aux études électorales », dans D. GAXIE (dir.), *Explication du vote, op. cit.*, p. 35-48.

Introduction

la généralisation de l'«*Australian ballot*» dans les pays occidentaux pendant la seconde moitié du XIX^e siècle (Tom et Malcolm Crook) ?

Une deuxième partie interrogera la distinction entre bonnes et mauvaises pratiques, en particulier sous l'Ancien Régime. Qu'est-ce qui fait alors la « bonne élection » ? En quoi les affaires de fraude et autres cas de brigues nous permettent-ils de mieux comprendre les cultures politiques dans lesquelles s'inscrivent ces pratiques, des élections dans la République de Venise (Maud Harivel) ou dans les États de Bourgogne (Jérôme Loiseau), à celles qui ont lieu dans l'université de Paris (Antoine Destemberg) ou dans les institutions ecclésiastiques de Louvain (Olivier Christin) ?

La troisième partie portera sur les enjeux de la représentation. Les pratiques anciennes et modernes du vote sont porteuses de conceptions très différentes de la représentation, qui ne se limitent pas, tant s'en faut, à la seule idée de démocratie représentative, où la souveraineté serait déléguée par le peuple à ses représentants à travers l'élection. Quand ils se réunissent pour voter, les moines des communautés régulières médiévales (Jacques Dalarun) ou les chanoines des chapitres cathédraux (Véronique Julerot) ont à l'esprit une conception fondamentalement différente de la représentation. Dans des contextes aussi bien anciens (Louis Grossman-Wirth sur la diète du Saint-Empire, Cédric Plont sur les guerres de religion, Christophe Le Digol sur la Révolution française) que contemporains (Laurent Willemez sur les élections prud'homales, Sophie Bérout et Karel Yon sur les élections syndicales), la notion de représentation prend des sens très différents selon le contexte où elle est invoquée, et mobilise différents types de légitimité.

Une quatrième partie permettra enfin d'aborder les processus de politisation. Comment les élections deviennent-elles une « fabrique de la politique », dans des contextes aussi différents que les élections sacerdotales dans la Rome antique (Yann Berthelet), les élections municipales à Roubaix à la fin du XIX^e siècle (Rémi Lefebvre) ou les élections prud'homales de 1987 (Nathalie Dompnier) ? En quoi les projets de vote d'un gouverneur pour la jeune colonie de Québec au XVII^e siècle (Yann Lignereux) ou les représentations de l'élection dans les romans d'Émile Zola (Christophe Voilliot) témoignent-ils déjà d'une politisation de l'élection ?